

**REMBOURSEMENT DE TAXES – PROPRIÉTÉS NON DESSERVIES PAR L'AQUEDUC**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE la population est avisée qu'à la suite de la résolution numéro 2025-09-09-118 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 septembre 2025, des ajustements seront effectués aux comptes de taxes des propriétaires qui ont été taxés en trop en vertu du règlement d'emprunt #565 (Usine de filtration d'eau potable, entrée en vigueur le 24 janvier 2007), pour les années 2020, 2021 et 2022. La résolution est disponible sur le site internet de la Ville.

Les propriétaires concernés recevront un crédit sur leur prochain compte de taxes ou un remboursement, selon le cas. Aucun montant de 10\$ et moins par année ne sera remboursé ou crédité.

IMPORTANT : Les personnes qui ont droit à ce remboursement et qui ne sont plus propriétaires des propriétés visées peuvent présenter une demande de remboursement à la Ville de Témiscaming au 819-627-3273 poste 104 ou par courriel au ville.temiscaming@temiscaming.net.

Cette mesure s'applique uniquement aux propriétés non desservies par l'aqueduc.

Prenez note qu'en raison de la grève des services de Postes Canada, il est actuellement impossible d'envoyer les comptes de taxes. La Ville rappelle à ses citoyens qu'il est de leur responsabilité de s'assurer que leur compte de taxes soit payé à temps, selon les trois périodes de paiement prévues, soit le **31 mars**, le **31 juillet** et le **31 octobre**. Aucun remboursement de frais de retard (intérêts ou pénalités) ne sera accordé en raison de la grève de Postes Canada.

Les paiements peuvent être effectués :

- au comptoir de votre institution financière,
- en ligne via votre institution financière,
- ou directement à l'hôtel de ville.

Seuls les paiements en argent comptant, par chèque ou mandat poste sont acceptés à l'hôtel de ville.

Nous vous invitons à communiquer avec nous par téléphone au 819-627-3273 poste 104 afin d'obtenir le solde de votre compte.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 8 octobre 2025 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 8 octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 octobre 2025.


Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier